

## AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Guy entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été déposé au bureau municipal au 52, rue Principale le 14 septembre 2021;

QUE toute personne peut le consulter durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Avis est également donné, conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, que toute personne peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, avant le 1<sup>er</sup> mai 2022;

Pour être recevable, la demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
2. être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé : MRC Les Basques, 400-2, rue Jean Rioux, Trois -Pistoles (Québec) G0L 4K0;
3. être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
4. être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 256 de la MRC des Basques et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Guy, le 20 septembre 2021.



Stéphane Lacam-Gitareu  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### Certificat de publication

Je soussigné, Stéphane Lacam-Gitareu, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 20 septembre 2021, en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 17 h :

- Sur le tableau destiné à l'affichage public situé à l'entrée principale du bureau municipal;
- Sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 20 septembre 2021.



Stéphane Lacam-Gitareu  
Directeur général et secrétaire-trésorier